



VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2008 COMPTE-RENDU

L'an 2008, le vingt-cinq avril à vingt heures trente

LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 14 avril 2008, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel DEMANGE, Maire.

Étaient présents : M. Michel DEMANGE, Maire, Mmes et MM Yves LE ROUX, Denise PETITJEAN, Philippe GERMAIN, Christiane THIRIAT, Marcelle SCHILLINGER, Pierre-Yvan ERTZBISCHOFF, Adjoint(e)s,

Mmes et MM Augusta CALVINHO, Jean-Claude LABARRE, Mauricette BAROTTE, Philippe DESMOUGINS, Michèle PERRIN, Déolinda FERREIRA, Catherine LAURENT, Georges HERREYE, Bernard GUYON, Valérie BELLAMY, Nathalie MILLOTTE, Claude HOLLARD, Sandrine RENAUX, Rémi HAMMERER, Claude MONTEMONT, Sylviane GRAVIER, Christian NICHINI, Danièle FAIVRE.

Représenté(e)s : M. VALENTIN par M. ERTZBISCHOFF, M. Michel REMY par M. NICHINI.

Excusé(e) :

Conformément à l'article L 2121.15, Monsieur Remi HAMMERER a été nommé secrétaire de séance. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 11 avril et l'ordre du jour de la présente réunion.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2008

Après avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 17 avril,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions suivantes aux associations, pour l'exercice 2008.

ASSOCIATIONS SPORTIVES STEPHANOISES	
Tennis-Club Stéphanois	2 090,00 €
Espoir Cycliste Stéphanois	550,00 €
. Course Mémorial M. Bolmont	1 953,00 €
. Prix de la Municipalité	3 134,00 €
. 3 ^{ème} prix Municipalité, supporters, commerçants	2 500,00 €
Football-club Stéphanois	3 083,00 €
. Subvention exceptionnelle (accomp. Projet sportif)	1 500,00 €
Pétanque Stéphanoise	80,00 €
	20,00 €
Billard-Club Stéphanois	30,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES	
A. S. R. H. V. REMIREMONT	120,00 €
Club Nautique REMIREMONT	75,00 €
Basket-Club romarimontain	180,00 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
Coopérative scolaire Ecole du Fossard	105,00 €
Coopérative scolaire Ecole « La Tortue Bleue »	75,00 €
Coopérative scolaire Ecole de « Seux »	45,00 €
Association Ludopthèque Remiremont	230,00 €
Association Sportive « Lycée Malraux »	230,00 €
Association Sportive « Collège Charlet »	230,00 €
A. A. C. D. A. P.	80,00 €

ASSOCIATIONS DIVERSES	
Amicale du Personnel Communal	2 340.00 €
Fanfare Municipale	2 500.00 €
Club Vosgien	135.00 €
Scouts et Guide de France Groupe Pays de Remiremont	75.00 €
. Subv. Exceptionnelle chantier en Croatie	500.00 €
Refuge « Arche de Noé » (recueil animaux errants en 2007)	100.00 €
Prévention routière	15.00 €
C. A. P. E. V.	30.00 €
Radio Gue Mozot (montant du loyer)	3 050.00 €
Association Familiale (montant location salle pol.)	1 258.50 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
F. N. A. C. A.	80.00 €
LEGION VOSGIENNE	80.00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	80.00 €
Association des Jeunes Sapeurs	100.00 €
ASSOCIATIONS CARITATIVES ET D'INSERTION	
Société Saint-Vincent de Paul	3 000.00 €
Association pour le Don du Sang Remiremont & environs	80.00 €
A. V. S. E. A.	75.00 €
Bibliothèque Centre Hospitalier	85.00 €
Accueil Ecoute	200.00 €
Amis de l'Abri	730.00 €
A. I. T. H. E. X.	170.00 €
Association Sport et Santé des Vosges	68.00 €
Association Paralysés de France	73.00 €
Secours Catholique	325,00 €
F. A. I. J.	330.00 €
F. S. L.	1 100.00 €
	32 889.50 €

2. LE VELODROME – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – MARCHE DE TRAVAUX

Par délibérations des 8 décembre 2006, 31 mars et 21 décembre 2007, le Conseil Municipal a validé les différentes étapes du projet assainissement du Vélodrome.

Le montant prévisionnel des travaux était arrêté, en décembre 2007, à 348 000 € HT.

A la demande de la Commune, trois tranches conditionnelles (voir plan) ont été chiffrées et c'est ainsi que l'appel public à la concurrence a été lancé, conformément au Code des Marchés Publics.

Le 14 avril, la première commission d'ouverture des plis a :

- statué sur la validité des candidatures ; quatre entreprises sont candidates,
- analysé le détail des offres.

Le 21 avril, la deuxième commission d'ouverture des plis a pressenti l'entreprise à laquelle attribuer le marché.

Entreprises	Tranche Ferme Estimation 341 485 € HT	Tranche condi 1 Estimation 43 120 € HT	Tranche Condi 2 Estimation 11 465 € HT	Tranche Condi 3 Estimation 19 010 € HT
STPI (RONCHAMP)	297 485.00	34 360.00	9 765.00	16 570.00
PEDUZZI (SAINT-AME)	261 356.00	33 648.00	8 282.00	12 484.00
SOGEA (VELAINE EN HAYE)	304 030.11	34 367.20	10794.70	18 250.30
MOLINARI (CORNIMONT)	310 215.00	36 570.00	11 510.00	17 585.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Sur la proposition de la Commission d'Appel des Plis,

DECIDE de retenir l'Entreprise PEDUZZI – SAINT-AME qui présente l'offre la mieux disante.

3. CHEMIN DE PETINCHAMP – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – AVENANT EN MOINS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant en moins au marché décrit ci-dessous :

Marché : CHEMIN DE PETINCHAMP – Lot V. R. D. – Entreprise S. T. P. I. :

Montant T. T. C.		Avenant n° 2 T. T. C.	Nouveau Montant T. T. C.	Observations
Initial	Après avenant 1			
415 458,71 €	449 565,04 €	- 11 846.47 €	437 718.57 €	Divers travaux en moins

4. RESEAU D'EAU – MINORATION DE L'ABONNEMENT AU 1ER JANVIER 2009

Monsieur le Maire rappelle les propos qu'il a tenus en séance des 28 mars et 11 avril dernier : le budget de l'eau (service public industriel et commercial, c'est à dire : dont les recettes proviennent de la redevance des usagers) est largement excédentaire.

Malgré les extensions de réseau qu'il sera opportun de réaliser pour urbaniser les zones 1AU du futur Plan Local d'Urbanisme, il demeure possible de minorer la contribution annuelle des usagers.

Il propose au Conseil Municipal de réduire de 10 € l'abonnement individuel au réseau d'eau, selon le diamètre du raccordement :

Diamètre du raccordement	Tarif			Proposition
	2006	2007	2008	2009
15 mm (HT)	50,90	51,46	52,44	42,44
20 mm (HT)	76,35	77,19	78,66	68,66
30 mm (HT)	101,80	102,92	104,88	94,88
40 mm (HT)	127,25	128,65	131,09	121,09

Le Conseil Municipal, par 23 voix pour,
1 contre (M. MONTEMONT,
3 abstentions (Mme GRAVIER, M. REMY, M. NICHINI)

DECIDE de réduire de 10 €, à compter du 1^{er} janvier 2009, l'abonnement individuel au réseau d'eau tel qu'il est décrit ci-dessus.

5. ADMISSION EN NON-VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE l'admission en non-valeur des créances décrites ci-dessous :

Date émission du titre / N°	Nature	Nom du redevable	Montant à recouvrer	Motif de la présentation
30 11 05/341	Loyer	M. VALENTIN GEORGES	137.28 €	Décès - pas de succession
15 12 05/365	Taxe OM		124.50 €	
30 11 05/343	Location garage		25.50 €	
30 11 05/344	Location garage		10.00 €	
	TOTAL		297.28 €	

6. TAXE D'URBANISME - PENALITES DE RETARD - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

En application de l'article I du livre des Procédures Fiscales, "les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme".

Par courrier du 10 Mars, la Trésorerie de Gérardmer a adressé la demande de remise gracieuse de pénalités formulées par la SCI CALIFORNIA, 76, rue de SEUX :

Nature	Montant	Date règlement	Pénalités de retard
Taxe d'urbanisme	1 134 €	22 01 2008 (au lieu du 24 09 07)	62 €

La Trésorerie émet un avis favorable à la remise des pénalités ; pour montrer sa bonne foi, l'entreprise a réglé par avance la seconde échéance fixée au 24 03 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par la S. C. I. CALIFORNIA et décrite ci-dessus.

7. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - RENOUELEMENT DES MEMBRES

L'article 1650, § 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DRESSE, ainsi qu'il suit, une liste de contribuables, en nombre double, au sein de laquelle le Directeur des Services Fiscaux désignera les commissaires :

Titulaires	Suppléants
PROPRIETAIRES FONCIERS (dont 2 forestiers, tit et supl.)	
DURUPT Guy – Dilla sur le Rupt	GUYON Michel – 40, Ch. Champ de la Croix
GRAVIER Luc – 29, Chemin du Récé	GRAVIER Hubert – 36, Ch. De Miraumont
PROPRIETAIRES EXTERIEURS	
VALDENNAIRE Pierre – 42, ch. Des Hauts de Closchamp – 88200 VECOUX	COUVAL Maurice – Les Meix – 88360 Rupt-sur-Moselle
PERRIN André – 464, rue des Savrons – 88380 ARCHETTES	PORTA Gérard – 4, rue du Breuil – 88200 REMIREMONT
STEPHANOIS IMPOSES A LA TAXE PROFESSIONNELLE	
LABREUCHE Dominique – 130, route de Xennois	LAGARDE Pascal – 106, route de Xennois
ROI Nathalie – 29, Ch. Champ de la Croix	COLOMBIN Régis – 7, chemin du Bouvrot
FRESSE Gérard – 164, rue de Seux	TISSERAND Isabelle – Lamanvillers au Dessus
MENARD Michèle – 7, Grand’rue	CHOLEZ Jean-Paul – 125a, route de Xennois
STEPHANOIS IMPOSES A LA TAXE D’HABITATION OU TAXE FONCIERE	
HERTELER Jean-Claude – 23, rue du Bois des Petits	VIVIER Jacques – 13, Rue Champ d’Abbesse
FREDERIC Colette – 25, rue des Grands Moulins	ABID Farid – 47, rue de la Cotolle
CHAPPART Alain – 11, rue de la Feussine	BAUR Francis – 19, rue de la Feussine
ROI Daniel – Les Corres – Seux	MARION Pascal – 37, Chemin des Meultés
THIRIAT Stéphanie – 76, route de Seux	THIOLLIERE Frédéric – 74, Lamanvillers
CHERRIERE Yves – 67a, chemin du Chazal	VINCENMarie-Claude T – 24, rue du Caron
SATRE-BUISSON Michel – 20, rue de la Chaume	ROI Charles – 182, rue de Seux
DANIEL Claude – 140, route de Xennois	POIROT Michel – 48, Rue de la May

8. S. M. I. C. D. V. – NOUVELLES ADHESIONS

Par délibération du 27 février 2008, le Comité Syndical du Syndicat Mixte pour l’Informatisation Communale dans le Département des Vosges a approuvé l’adhésion de trois nouvelles collectivités au Syndicat :

- Commune de Laveline du Houx – canton de Bruyères,
- Hardancourt, canton de Rambervillers,
- Syndicat Intercommunal d’Epuración du Haut des Rangs (siège à Dommartin lès Rt).

L’article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d’un délai de trois mois pour se prononcer sur l’admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l’établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité,

Après en avoir délibéré,

SE PRONONCE POUR l’adhésion des trois collectivités précitées au S. M. I. C. D. V.

9. VOIE VERTE – RAPPORT D’ACTIVITES 2007

Par délibération du 25 février 2008, le Comité Syndical du « Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Moselotte » a approuvé le rapport d’activités 2007.

Eu égard à l’article L5211-39 du C. G. C. T. qui précise :

« Le président de l’établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l’activité de

Hôtel de Ville – BP 20234 - 88211 REMIREMONT CEDEX

5 /6

Tél. 03.29.26.18.07 – Fax. 03 29 26 18 01

annette.marion@ville-st-etienne-remiremont.fr

l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité de la « Voie Verte » pour l'exercice 2007.

10. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Par délibération du 11 avril 2008, le Conseil Municipal a adopté les budgets primitifs et plus particulièrement les opérations d'investissement éligibles à subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les plans de financement tels que détaillés au budget
- SOLLICITE l'aide du Département, de l'Etat
- REITERE SA DEMANDE D'AIDE à l'Agence de Bassin Rhin Meuse

Pour les opérations suivantes

Budget	N° Opération	Objet	Co-financeur	Thème
Assain.	42	Zonage	Agence de Bassin	Qualité du milieu aquatique
Principal	226	Equipement Informatique 2008	Département	Aide à l'équipement informatique
	228	Aménagement cour du Fossard	Département	Domaine Scolaire
	232	Installation chauffage Ecole de Seux		
	234	Déblais zone des Poncées	Département	Résorption d'une décharge pour améliorer cours de la Moselle
	235	Eclairage public 2008, Rue de la Feussine, Rue Jacquard, dispositifs d'économie	Département	Eclairage public en bordure de voirie communale
	235	Eclairage public – cheminement d'une zone de loisirs	Etat	DGE aménagement centre bourg
	236	Voirie 2008, Trottoirs rue May Rue des Pêcheurs Impasse de Révillon	Département	Voirie communale dont bordures en granit